

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL
N° 537



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

| | |
|---|-----------|
| SECRETARIAT ADMINISTRATIF | 3 |
| COMMISSION D'APPEL | 6 |
| COMMISSION DES ARBITRES..... | 8 |
| COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION..... | 11 |
| COMMISSION FEMININES | 12 |
| COMMIS. FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE .. | 14 |
| COMMISSION FUTSAL | 16 |
| COMMISSION DES REGLEMENTS | 18 |
| COMMISSION TECHNIQUE..... | 20 |

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
 38360 SASSENAGE
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
 EMAIL : district@isere.fff.fr

| | |
|-----------------------|----------------|
| ETHIQUE | 04 76 26 87 70 |
| SECRETARIAT | 04 76 26 82 90 |
| TRESORIER | 04 76 26 82 92 |
| APPEL | 04 76 26 87 72 |
| ARBITRES | 04 76 26 82 94 |
| DISCIPLINE | 04 76 26 82 97 |
| TERRAINS | 04 76 26 82 95 |
| FEMININES | 04 76 26 87 73 |
| ENTREPRISES-FUTSAL | 04 76 26 87 74 |
| REGLEMENTS | 04 76 26 82 96 |
| SPORTIVE | 04 76 26 87 71 |
| STATUT DE L'ARBITRAGE | 04 76 26 87 75 |
| TECHNIQUE | 04 76 26 82 99 |

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 21 Décembre 2021

Procès-Verbal N° 537

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à Gérard BOUAT et sa famille suite au décès de la fille de son épouse.

✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓

Fermeture du District



En raison des fêtes de Fin d'année, nous vous informons que le District sera fermé du 24 décembre à 12h00 jusqu'au lundi 3 janvier. Réouverture 8h30.

Le Président du District ainsi que toute son équipe vous souhaitent d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année, et surtout prenez soin de vous ...

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 18 et 19 décembre 2021

| | |
|------------------------|-------|
| BOURG OISANS | D4 |
| ASCOL | D5 |
| BALMES NORD ISERE | U17D3 |
| ASCOL 2 | U13D4 |
| ETOILE FUTSAL FONTAINE | FUTD1 |

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U20

Amende 140 €

Du 18 décembre 2021

| | |
|-----------------------|---------------|
| ST GEOIRE EN VALDAINE | CIU20 N.PILOT |
|-----------------------|---------------|

NON SAISIE DE RESULTAT FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 18 décembre 2021

| | |
|----------------------|-------|
| BAJATIERE | U13D3 |
| ST QUENTIN FALLAVIER | U13D4 |

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 18 décembre 2021

| | |
|---------|-------|
| MOIRANS | U15D3 |
|---------|-------|

ERRATUM DU PV 536

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

2^{ème} Tour Challenge National U13

Du 4 décembre 2021

GRESIVAUDAN

DOLOMIEU

FM NON CONFORME

Amende 25 €

2^{ème} Tour Challenge National U13

Du 4 décembre 2021

CORBELIN

JARRIE CHAMP

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 15 DECEMBRE 2021

17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Décembre 2021

539477 TUNISIENS SMH (sous réserve d'encaissement)

547135 POISAT

582776 FC AGNIN

616067 SEMITAG (sous réserve d'encaissement)



| E-mails Commissions | |
|-----------------------|--|
| APPEL | appel@isere.fff.fr |
| ARBITRES | arbitres@isere.fff.fr |
| DELEGATIONS | delegations@isere.fff.fr |
| DISCIPLINE | discipline@isere.fff.fr |
| FOOT ENTREPRISE | foot-entreprise@isere.fff.fr |
| FUTSAL | futsal@isere.fff.fr |
| REGLEMENTS | reglements@isere.fff.fr |
| SPORTIVE | sportive@isere.fff.fr |
| STATUT ARBITRAGE | statutsarbitrage@isere.fff.fr |
| TERRAINS | terrains@isere.fff.fr |
| FEMININES | feminines@isere.fff.fr |
| ETHIQUE ET PREVENTION | ethique@isere.fff.fr |

| Autres E-mails | |
|------------------------------|--|
| District | district@isere.fff.fr |
| Président | herve.giroud-garampon@isere.fff.fr |
| Vice-Président Délégué | michel.vachetta@gmail.com |
| Trésorier | fciceron@isere.fff.fr |
| Comptabilité | comptabilite@isere.fff.fr |
| Responsable administrative | ebelot@isere.fff.fr |
| Conseiller Technique Fédéral | tbartolini@isere.fff.fr |
| Educateur Sportif | dcazanove@isere.fff.fr |
| CTD - DAP | jhugonnard@isere.fff.fr |



COMMISSION D'APPEL

Mardi 21 Décembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N°537

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents: MONTMAYEUR Marc , TRUWANT Thierry

Excusés : RACLET Chrystelle, REMLI Amar, FERNANDES Carlos, EL RHAFFARI Reda, BONNARD Christophe, FRANZIN Didier, MAZZOLENI Laurent. BLANC Aline, SCARPA Vincent, BRAULT Annie

✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

Les membres de la commission d'appel et leur président vous souhaitent de

Bonnes Fêtes de fin d'année.

Prenez soins de vous et de vos proches

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1 .Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.



3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

ERRATUM SUITE ERREUR DE TRANSCRIPTION

Dossier 21-22 005D : match U S V O – FC SEYSSINS – U20 – D1 du 23 octobre 2021

Suite décision parue au PV 534 du 02 Décembre 2021

IL FAUT LIRE pour la sanction de 2 MF pour Mr BOUZOUZOU Hazid Arbitre officiel de la rencontre **date d'effet le 13/12/2021**

CONVOCATION

Dossier 21-22-014 D Match U17, D2, poule 2 du 04/12/2021 **EYBENS 3 / LE VERSOUD**

Appel du club d'Eybens en date du lundi 20 décembre 2021 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n°21 /12/09 lors de sa réunion du mardi 14 décembre, parue au PV n° 536 du jeudi 16 décembre 2021

Appel portant sur : Suspension de l'éducateur de 7MF +A Amende 80 euros prise d'effet le 05/12/2021

L'audition aura lieu le mardi 18 janvier 2022 à 18h30

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATION

Dossier 21-22-015R: Club de Villeneuve

Appel du club de Villeneuve en date mardi 15 décembre contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du mardi 7 décembre 2021 parue au PV n° 535 du jeudi 9 décembre 2021

Appel portant sur : Retrait de 3 Points pour club non à jour dans sa trésorerie.

L'audition aura lieu le mardi 18 janvier 2022 à 19h15

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Le secrétaire de séance
Thierry TRUWANT

COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 21 decembre 2021 à 18h30

Procès-Verbal N°537

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean Marie, LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, TREVISAN Ludovic, YUKSEL Ferdinand, GUIRADO PATRICO Nathan, AKYUREK Mustafa

Excusés : CHARLES Jacques, DOUVILLE Eric, FARKAS Léo, FERNANDES Carlos

arbitres@isere.fff.fr

La CDA souhaite à toute la famille du football (Arbitres, Joueurs, Educateurs, Observateurs), de joyeuses fêtes de fin d'année.
Prenez soin de vous et de vos proches.

NOTES AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

Un questionnaire à domicile à faire pendant la trêve vous sera envoyé le vendredi 24/12/21 par le secrétariat via un lien. Ce questionnaire sera à retourner au plus tard le vendredi 28 janvier 2022 (date butoir). Ce questionnaire est obligatoire pour tous les arbitres et observateurs.
Il sera à faire en ligne.

Important : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

RAPPEL AUX ARBITRES

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

Rapport non conforme : amende 10 €

Rapport non envoyé : amende 30 €

Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires
La CDA demande aux arbitres officiant en féminine de faire respecter le règlement ci-dessus

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

TUTORATS

- Candidatures reçues :2ème session
- Rapports reçus tutorats/ (règlement apres réception des 4 rapports de tutorat)

DESIGNATIONS :

Veuillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

| Nom | Catégorie | Téléphone | Courriel |
|------------------------|-------------------------------------|-----------------|--|
| FARKAS Leo | Ligue adultes, D1- D2 - ASSIS-TANTS | 07-85-98-74-44 | designation.isere@gmail.com |
| YUKSEL Ferdinand | D3-D4- D5 – FEMININES | 06-17-14-62-03 | yuksel.ferdinand@gmail.com |
| GUIRADO-PATRICO Nathan | U20 ligue et district | 06-21 31-09-49 | designateur-u20-38@outlook.fr |
| CUSANNO Stéphane | U 17 + U15 | 06-46-41-36-44- | designateursjeunesarbitres38@hotmail.com |
| AKYUREK Mustafa | Foot entreprise, Futsal | 06-58-92-79-30 | Mustaky38@yahoo.fr |

FORMATION INITIALE ARBITRE

Les samedis 8, 15 et 22 Janvier 2022 à Sassenage

Liste des candidats inscrits :

| Nom | Prénom | Club |
|-------------|-------------|------------------------------|
| ADLI | CAMIL | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |
| BOUSSANDEL | JAWED | A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE |
| CHAVANT | RICHARD | F.C. COTE SAINT ANDRE |
| COCUZZA | PAUL | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |
| DJAI | BOUSSAD | O. DE VILLEFONTAINE |
| FERNANDES | RODRIGUE | A.S.F. PORTUGAIS |
| FREDJ | EMIR | UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE |
| LAKRAA | MOHAMED | O.C. D'EYBENS |
| LAVERDINE | VALENTIN | BEZENET DOYET FOOTBALL |
| LEVEUGLE | PIERRE | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |
| MEKKI | LEILA | U.S. JARRIE CHAMP |
| NIANG | PAPE BOUBOU | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |
| NOEL | JORIS | A.S. ST ANDRE LE GAZ |
| ORTEGA POLO | BRAYAN ROY | U.S. GIEROISE |
| RIBEYRON | AURELIEN | E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER |
| STRAPPAZZON | GREGORY | |

>>Formation administrative 29 janvier 2022

COURRIERS ARBITRES

BOUABID Kaiss , CHAMMY Jamal : Transmis au responsable.

NOTES AUX ARBITRES

Important :

Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.

Si toutefois passée une date de 7 jours (vers le 17 du mois pare exemple), vous n'avez toujours pas été réglé, appeler le secrétariat du district à ce moment là pour régularisation.

Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables. **Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode difusable .**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances

COURRIER CLUB

Balmes Nord Isère : Lu et Noté.



RAPPEL AUX CLUBS

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

**ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 21 Décembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N° 537

Président : M. Mallet
Présent : M Montmayeur
Excusés : J.P Bert ; F Agaci

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Seyssinet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 Mars 2022 , les informations neccessaire leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 536 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour et validées

Abbaye ; Artas ; Ascol foot38 ; Asieg ; Balmes Nord.Isère ; Batie Montgascon ; Beaucroissant ; Beaurepaire ; Beauvoir Royas ; Biliou ; Bourbre ; Cassolard ; Chabons ; Charvieu ; Chirens ; Collines ; Corbelin ; Creys-Morestel ; Crolles ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Domarin ; Domène ; Echirolles ; EG2F ; Estrablin ; Faramans ; Formafoot ; Froges ; Gieres ; Isle d'Abeau ; Goncelin ; Izeaux ; Jarrie Champs ; La Batie Divisin ; La Murette ; La Sure ; Lauze ; L.C.A ; Liers ; Manival ; Miribel ; Moirans ; MOS3R ; Notre Dame de Mesage ; O.N.D ; Oyeu ; Pays Alleverd ; Poisat ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; Ro-Claix ; Ruy Montceau ; Seyssinet ; Seyssins ; St André le Gaz ; St Etienne de Crossey ; St Geoires en Valdaine ; St Georges de Commiers ; St Hilaire de la cote ; St Joseph de Riviere ; St Lattier ; St Marcellin ; St Martin d'Herès ; St Paul de Varces ; St Quentin Fallavier ; Sud Isère ; Tignieu ; Tullins ; Tunisiens St Martin Hères ; Turcs de Grenoble ; Uni Foot ; USVO ; Vallée Bleue ; Vallée de l'Hien ; Vazeze ; Velanne ; VerSau ; Versoud ; Zezeronce ; Vinay ; Voiron Moirans ; Vourey sport.

Listes reçues ce jour et NON VALIDÉES

Cessieu ; Cheyssieu ; Claix ; Cremieu ; ECBF ; Eyzin Pinet ; La Cote St André ; St Martin d'Uriage ; Villefontaine
Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 21 décembre 2021

Procès-verbal n° 537

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Excusé : Gérard Bouat

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires.

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : DOMENE, PAYS D'ALLEVARD, 2 ROCHERS, GF38, JEREMY HUGONNARD ROCHE, F C 2 A, ST QUENTIN FALLAVIER

RAPPEL

Les tablettes ne sont pas fournies par le district
Lorsque le match n'est pas joué, bien penser à faire la tablette en marquant match non joué
Marc Mallet est à votre écoute jusqu' au vendredi afin de vous aider en cas de problème

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D 2
Journée 7
BOURBRE - FORMAFOOT B V reporté au 16 Janvier

CHALLENGE MONTPIED U 15 / U 18

Le challenge MONTPIED qui récompense les équipes U 15 et U 18 débutera lors de la 2^e phase
Pour les différentes modalités, renseignements sur le site
Onglet : Ethique et Prévention puis
- Fiche de la sportivité
- Fiche challenge
Pensez-y, de belles récompenses vous attendent

FESTIVAL U 13

Pensez à vous inscrire dès maintenant pour le challenge U 13 avant le 9 Janvier
Selon le nombre d'équipes, il y aura un tour de cadrage le 29 Janvier
Les ententes sont acceptées mais ne pourront participer à la finale régionale.

Inscrits

G U C, GT A C N D, SUD ISERE, EYBENS, PAYS D'ALLEVARD, 2 ROCHERS, G F 38, FC 2 A, ST QUENTIN FALLAVIER

FUTSAL U 13

Le plateau prévu à ST SIMEON DE BRESSIEUX est annulé
Celui de SUD ISERE, prévu en février est pour l'instant maintenu

FUTSAL SENIORS / U18

Coupe FEMININE
La commission Futsal organise une coupe futsal
Pour s'inscrire contacter la commission Futsal

PLENIERE :

Suite aux conditions actuelles, celle-ci sera organisée samedi 22 janvier à 09 h 30

Appel à candidature est faite aux clubs pour organiser cette plénière.

Le Président
J. Issartel 06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 21 décembre 2021 à 19h00

Procès-Verbal N° 537

Président : Patrick MONIER

Excusés : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

78 : CEA Grenoble et Air Liquide : noté, report match RJ03 du 20/12/2021. Accords clubs et CFSE. Le match est reporté au 24/01/2022.

79. Jarrie-Champ 2 et Villeneuve : noté, report match de coupe du 20/12/2021. Accords clubs et CFSE.

80. Air Liquide : noté, match vs Valenciennes en coupe de France Nationale Entreprise.

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

NOTES AUX CLUBS

Coupe de l'Isère à 8 : à la suite d'une erreur de la commission dans le PV n° 536 du 14/12/2021, les matches de coupe non joués le 06-09/12/2021 programmés au 10-13/01/2022 sont reportés au 24-27/01/2022.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T02. ASPTT 1 La Poste - GSE.

Lundi 10/01/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

T03. Air Liquide – GSE.

Lundi 31/01/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

T03. CEA Grenoble – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 31/01/2022, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Programmation des matches en retard

RJ06. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 10/01/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J09. GSE – Air Liquide.

Lundi 17/01/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J09. CEA Grenoble – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 17/01/2022, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ03. ASPTT 1 La Poste- ASPTT 2 ST.

Lundi 24/01/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ03. CEA Grenoble – Air Liquide.

Lundi 24/01/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ02. ASPTT 2 ST – GSE.

Lundi 07/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ01. GSE – CEA Grenoble.

Lundi 14/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ07. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 07/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ07. GSE – ASPTT 2 ST.

Lundi 07/03/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ08. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 14/03/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles,

Crolles.

RJ08. Air Liquide – CEA Grenoble.

Lundi 14/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ04. Air Liquide – GSE.

Lundi 28/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ04. ASPTT 1 La Poste – CEA Grenoble.

Lundi 28/03/2022, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J10. ASPTT 1 La Poste – GSE.

Lundi 04/04/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J10. ASPTT 2 ST – CEA Grenoble.

Lundi 04/04/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T05. Turcs de Grenoble – Métropolitains.

Lundi 10/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

T06. Villeneuve – Jarrie-Champ 2.

Date à fixer, 20h00. Villeneuve, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/01/2022

T05. Brézins – Poisat.

T05. Touvet-Terrasse – Saint-Martin d'Hères.

T05. Villeneuve – FCVBG (Villard-Bonnot).

T05. Champagnier 1 – Jarrie-Champ 2.

T05. Deux Rochers 2 – Saint-Georges-de-Commiers.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 10 au 13/01/2022

J06. Abbaye – Eybens.

J06. Jarrie-Champ 1 – Saint-Martin d'Uriage.

J06. Saint-Martin d'Hères – Deux Rochers 1.

J06. Fasson – Billieu.

J06. Exempt : Métropolitains.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Note aux clubs : La dernière journée de la phase 1 aura lieu le 24-27/01/2022 (report de J07 pour la poule A, et report J03 pour la poule B).

Matches à jouer avant le 27/01/2022

Poule A, RJ03. Champagnier 1 – Deux Rochers 2.

Poule A, RJ05. Brézins – Deux Rochers 2.

Poule B, RJ07. FCVBG – Touvet-Terrasse.

Matches à jouer semaine du 10 au 13/01/2022

Poule A, J06. Jarrie-Champ 2 – Champagnier 1.

Poule A, J06. Rachais 2 – Brézins.

Poule A, J06. Deux Rochers 2 – Villeneuve.

Poule A, J06. Exempt : Poisat.

Poule B, RJ02. Saint-Georges-de-Commiers – FCVBG (Villard-Bonnot).

Poule B, RJ02. Touvet-Terrasse – Rachais 1.

Matches à jouer semaine du 17 au 20/01/2022

Poule B, RJ05. Touvet-Terrasse – Champagnier 2.

Poule B, RJ06. Rachais 1 – FCVBG.

Poule B, RJ06 (rectificatif date). Turcs de Grenoble – Fontaine Les Îles :

Lundi 17/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/01/2022

Poule A, RJ07. Champagnier 1 – Brézins.

Poule A, RJ07. Poisat – Jarrie-Champ 2.

Poule A, RJ07. Villeneuve – Rachais 2.

Poule B, RJ03. Fontaine Les Îles – Rachais 1.

Poule B, RJ03. FCVBG – Champagnier 2.

Poule B, RJ03. Turcs de Grenoble – Touvet-Terrasse :

Lundi 24/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**LA COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE
VOUS SOUHAITE DE TRÈS BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.**

COMMISSION FUTSAL

Mardi 21 DECEMBRE 2021 à 18h00

Procès-Verbal N°537

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Excusé : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre

Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS:

AS Vézeronce-Huert : Lu et noté.

RC Alpin : Lu et noté.

Rappel :

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevants doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

INFO :

6° journée de D1 Futsal reportée Semaine 5 soit du 31/01/2022 au 06/02/2022.

Coupe départementale Futsal sénior :

Au regard du peu de dates disponibles, la Commission décide d'annuler la compétition pour cette saison 2021/2022.

Coupe Nationale Futsal:

Futsal Pont de claix / Condrieu Futsal Club : 5-3 (reserve de condrieu).

Coupe départementale Futsal U13; U15; U17 et Féminines (sous réserve des conditions sanitaires du moment) :

Ouverture des inscriptions pour les clubs de foot libre.

U13 : Académie des collines : 2 équipes.

USVO : 5 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

U15 : USVO : 2 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

U17 : US La Murette : 4 équipes.

USVO : 2 équipes

Féminines Séniors :

US La Murette : 1 équipe.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Si des clubs ont la possibilité d'avoir un prêt de gymnase pour l'organisation de nos coupes, merci de vous mettre en relation avec la Commission Futsal.

Le FUN FUTSAL pour les équipes de U15 D1 est également reconduit cette saison.

1° journée de championnat D1 Futsal:

Académie des collines / Espoir Futsal 38 : **Reporté pour cause de Coupe Nationale Futsal**

FC Voironnais / Futsal Picasso : **Reporté à une date ultérieure.**

Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.

5° journée de championnat D1 Futsal (du 29/11 au 05/12/21):

Etoile Futsal Fontaine / Mistral Grenoble 2 : Reporté à une date ultérieure.

7° journée de championnat D1 Futsal (du 13/12 au 19/12/21):

Futsal club United / Futsal Picasso : Le jeudi 23/12/21 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).

8° journée de championnat D1 Futsal (du 03/01 au 09/01/22):

FC Voironnais / Académie des Collines : Le dimanche 09/01/22 à 15h00 (gymnase lafaille, Coublevie).

Futsal Pont de Claix / Espoir Futsal 38 : Le lundi 03/01/22 à 21h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Futsal des géants 2 / Futsal Picasso : Le mercredi 05/01/22 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 07/01/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

Futsal club United / Mistral Grenoble 2 : Le samedi 08/01/22 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).

Futsal Voreppe / Etoile Futsal Fontaine : Le samedi 08/01/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

RC Alpin 2 / Exempt.

Exempt / Vie et Partage 2.

9° journée de championnat D1 Futsal (du 10/01 au 16/01/22):

Académie des Collines / Futsal Voreppe : Le dimanche 16/01/22 à 18h00 (gymnase Georges Brassens, Pont Evêque).

FC Voironnais / RC Alpin 2 : Le dimanche 16/01/22 à 15h00 (gymnase lafaille, Coublevie).

Futsal Picasso / Etoile Futsal Fontaine : Le vendredi 14/01/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal Pont de Claix / Nuxerete Fs 38 2 : Le lundi 10/01/22 à 20h30 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Futsal des géants 2 / Futsal club United : Le mercredi 12/01/22 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).

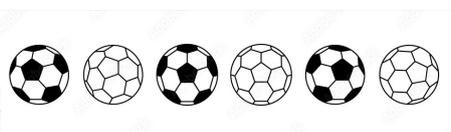
Mistral Grenoble1 / Mistral Grenoble 2 : Le vendredi 14/01/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

Exempt / Vie et Partage 2.

Espoir Futsal 38 / Exempt

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

Veuillez également me confirmer par mail au DIF via l'adresse mail de vos clubs vos engagements en coupe départementale futsal ainsi que vos créneaux de gymnase.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 21 DECEMBRE 2021 à 15 h 00

Procès-Verbal n° 537

Président : Jean Marc BOULORD

Présent : Jean Marc BOULORD

Excusé(e)s : Aline BLANC, Daniel HUGOT, Gérard ROBIN, Patrice GALLIN, Lucien BONO, Gilbert REPELLIN

DOSSIERS

N° 14 : ARTAS-CHARANTONNAY 2 / FARAMANS 2 - D4 – POULE E - match du 19/12/2021

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de ARTAS-CHARANTONNAY, pour la dire recevable. Joueurs brûlés.

Réserve confirmée par courriel en date du 20/12/2021

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de FARAMANS,
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- La dernière rencontre officielle contre TUNISIENS ST MARTIN D'HERES a eu lieu le 05/12/2021.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°15 : BOURBRE / VEZERONCE-HUERT – SENIORS – D – POULE D – MATCH DU 19/12/2021.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'après-avant du club de BOURBRE pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

Réserve confirmée par courriel en date du 21/12/2021

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- L'art. 187 des R.G. de la F.F.F. «..... *En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 139 à 170, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4 : – Le club fautif a match perdu par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre*».
- La vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club de VEZERONCE-HUERT évoluant en D1, POULE A et D2, POULE A.

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football

- La dernière rencontre officielle de l'équipe VEZERONCE-HUERT 2 contre VOREPPE a eu lieu le 05/12/2021.
- Sur cette feuille de match figure le nom des joueurs :
 - ATTARD Yanis, licence n° 2546045525.
 - BARLATIER Ludovic, licence n° 2520433861
 - GBA Elvis, licence n° 2598628387
 - DURANT Baptiste, licence n°2544486652
 - IPEK Dogan, licence n°2543846363
 - TREMOUREUX Thomas, licence n°2538663989

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de VEZERONCE-HUERT.

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 21 décembre 2021

Procès-Verbal N°537

Président : Samuel BOURGEOIS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN JANVIER 2022

CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF 20 et 21 JANVIER 2022 à SASSENAGE

Liste des éducateurs inscrits :

| Nom | Club |
|-------------------|----------------------------------|
| ABDOU Ludovic | F.C. MOIRANS |
| BENGHEDFA Aymen | A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE |
| COCUZZA Davy | U.S. SASSENAGEOISE F. |
| FARIA Joaquim | U.S. GIEROISE |
| FERNANDES Jeremy | C.S. VOREPPE |
| KACI Hassene | AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES |
| KEITA Ibrahima | OC EYBENS |
| MECCA Gaetan | U.S. GIEROISE |
| MONON Nicolas | U.S. JARRIE CHAMP |
| NAULEAU Cedric | F.C. COTE SAINT ANDRE |
| RAMOS Pascal | E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER |
| SCHREIBER Cyrille | F.C. SUD ISERE |
| TLIBA Ferial | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |
| VALADA Christophe | E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER |
| YOUNES Habil | E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER |

CERTIFICATION CFF2 27 JANVIER 2022 à ST ISMIER

Liste des éducateurs inscrits :

| Nom | Club |
|------------------|------------------------------|
| ACHOURI Mheidi | UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE |
| BIASIO Denis | GRENOBLE FOOT 38 |
| CAPELLI LOIC | C.S. VOREPPE |
| COCHET Loan | A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY |
| DA ROIT Sylvain | F.C. LA SURE |
| FERNANDES JEREMY | C.S. VOREPPE |



GUEYE Souleymane
LAINE Stephane
LUCATELLI Mickael
MONGELLI Jean Paul
MUREDDU Jawad
RICARD Jody
ROUSSILLON Romain
SERVONNET Frederic
SING Alain
VALADA Christophe
VILLALOBOS LATORRE Richard

E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
A.C. SEYSSINET PARISET
O.C. D'EYBENS
ENTS. DU RACHAIS
A.S. CESSIEU
A. S. DE DOMARIN
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
U. S. CREYS-MORESTEL
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
AC SEYSSINET

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications.

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN FEVRIER 2022

CFF3 7-8 ET 10-11 FEVRIER 2022 (SESSION COMPLETE)

Liste des éducateurs convoqués :

| Nom | Club |
|--------------------------|--|
| BALDUCCI Nicolas | O.C. D'EYBENS |
| BAROU Roger | GUC FOOTBALL FEMININ |
| BENGHEDFA Aymen | A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE |
| BERTHOLAT Fabien | U.S. REVENTINOISE |
| BRUGEL Laurent | F.C. LA TOUR ST CLAIR |
| BRUNET Philippe | ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F. |
| CAILLIS Mehdi | F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS |
| DESPRES Yoane | ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ |
| DIALLO Elhadj | A. S. DU GRESIVAUDAN |
| DOUCELIN Florian | ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F. |
| FERNANDES Jeremy | C.S. VOREPPE |
| FLORINDO BAPTISTA Charly | A.S. ST LATTIER |
| GRIZAK Thomas | F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX |
| GUERRIER Sebastien | F.C. BOURGOIN JALLIEU |
| HARTER Cedric | F.C. VAREZE |
| JOURNET Guillaume | A.S.L. ST CASSIEN |
| JUBAN Quentin | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT |
| LEBLANC Stephane | U.S. BEAUREPAIROISE |

MAISSA Fred
MARQUISIO Fabrice
NSANGO KIHOULOU Disteh
OLIVO Carol Ann
PAOLI Damien
PAUZIN Hugo
PECOUD Nicolas
PETIT Lucas
RABATEL Alexis
SING Alain
VAILLANT Patrick
VANSPRANGHE Jeremy

F.C. D'ECHIROLLES
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
C.S. NIVOLAS VERMELLE
F.C. BOURGOIN JALLIEU
F.C. BOURG D'OISANS
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
U. S. CREYS-MORESTEL
F.C. VAREZE
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
U. S. CREYS-MORESTEL
U.S. REVENTINOISE
F.C. VAREZE

INFO : LES FORMATIONS SUIVANTES SONT COMPLETES :

- >> CFF1 -Du 21/02/2022 au 24/02/2022 VALLEE DU GUIERS F.C.
- >> CFF2 -Du 10/03/2022 au 18/03/2022 ST MARCELLIN
- >> CFF1 -Du 31/03/2022 au 08/04/2022 F.C. VALLEE BLEUE
- >> CFF1 -Du 25/04/2022 au 28/04/2022 ST EGREVE